

## Découverte macabre à Ntoum

# Guy Lazare Ndong Mbeang trouvé pendu dans la chambre de sa fille

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

*A ce qu'il semble, trois événements, pour le moins liés, seraient à l'origine du geste désespéré de Guy Lazare Ndong Mbeang. Il s'agirait de son départ des Ciments du Gabon (Cim-Gabon), des troubles psychiques dont il aurait été victime pendant près d'un an et l'abandon du foyer conjugal par sa femme. Laquelle aurait, par ailleurs, amené leur fille de 18 ans, qu'il n'a plus revue avant sa mort.*



Photo : SCOM

Guy Lazare Ndong Mbeang se serait suicidé.

LA vie n'a pas été particulièrement tendre, ces derniers temps, envers Guy Lazare Ndong Mbeang, Gabonais de 50 ans, ancien employé des Ciments du Gabon (CimGabon), résident à Alarmitang, un quartier de la commune de Ntoum. L'infortuné a été retrouvé, pendu au bout d'une corde, hier

matin, dans la chambre de sa fille. Aussitôt informés, les gendarmes de la Brigade territoriale (BT) du chef-lieu du Komo-Mondah se sont rendus sur les lieux pour le constat d'usage. Les premières conclusions des agents font état d'un cas de suicide.

Que s'est-il passé, pour que le quinquagénaire en arrive à un tel geste désespéré ? De source familiale, la santé de Guy Lazare Ndong Mbeang se serait fortement dégradée, depuis novembre 2015. C'est-à-dire quelques mois après avoir été remercié par l'entreprise - en proie



Photo : SCOM

C'est dans son petit domaine d'Alarmitang, qu'il aurait mis fin à ses jours.

à de grosses difficultés financières - qui l'employait. Au même titre que plusieurs de ses collègues. « Mon oncle faisait des fièvres à répétition. Avec sa femme, ils ont commencé à chercher des solutions auprès des médecins traditionnels. Voulant à tout prix recouvrer la santé, il s'est même fait initier à un rite traditionnel », confie une de ses nièces. Petit à petit, Guy Lazare Ndong Mbeang plonge dans la déchéance, au

point d'être atteint de troubles mentaux. Constatant la dégradation de son état, sa mère et ses frères parcourent les localités de Kango, Okolassi et Libreville, à la recherche d'un guérisseur dans l'espoir de le stabiliser. Après deux mois chez ces tradithérapeutes, le natif de Mebba regagne finalement son domicile d'Alarmitang, le vendredi 25 novembre 2016. Le quinquagénaire va, cependant, être confronté à

un autre épisode douloureux: l'absence du foyer conjugal de Marguerite N. E., la femme avec laquelle il avait convolé en justes noces, 18 ans auparavant. D'après la famille, cet abandon de la part de son épouse a été pour beaucoup dans la descente aux enfers de Ndong Mbeang. Le pire, indique la même source, c'est que la femme est partie avec leur fille, âgée de 18 ans. Quelques jours avant le drame, Guy Lazare Ndong Mbeang aurait quitté la maison. Pour revenir chez lui, il aurait exigé que sa femme et sa fille regagnent d'abord la demeure familiale. Il y est quand même revenu par la suite, malgré le fait que son vœu n'a pas été exaucé. Mais le lundi 5 décembre dernier, les parents ne l'auraient pas vu toute la journée. C'est en forçant la porte de la chambre de sa fille, qu'une des nièces découvre son cadavre pendant au bout d'une corde!

## Vol de véhicule

# Disparu à Mitzic, le Land Cruiser est retrouvé à Medouneu

ANS  
Oyem/Gabon

*Aristide Nzogue Nkogue, alias Le Monstre, l'auteur présumé du vol, qui lui vaut une nouvelle incarcération à la prison centrale d'Oyem, serait un récidiviste.*

ARISTIDE Nzogue Nkogue, alias Le Monstre, Gabonais âgé de 43 ans, a de nouveau maille à partir avec la justice. Cet homme bien connu des services judiciaires, pour avoir déjà séjourné dans plusieurs maisons d'arrêt du pays, vient d'être à nouveau interpellé par la brigade de gendarmerie de

Medouneu, dans le Haut-Como, pour des faits présumés de vol de voiture. Il a ensuite été écroué à la prison centrale d'Oyem. Son arrestation, indique une source proche du dossier, fait suite à une plainte déposée dans les services de la brigade centre de Mitzic, par un opérateur économique tchadien, établi dans le chef-lieu du département de l'Okano. Le plaignant y fait état du vol de son véhicule de marque Land Cruiser, immatriculé 3143 G6 A, dans la nuit de dimanche à lundi dernier, devant son domicile. C'est ainsi que les gendarmes de Mitzic saisissent leurs collègues des brigades du district de Sam, et ceux de Medou-



Photo : ANS

Aristide Nzogue Nkogue, le présumé voleur, a été neutralisé à Medouneu. Photo de droite : Le Land Cruiser a été remis à son propriétaire légitime.

neu, dans le Haut-Como, en donnant le signalement du véhicule recherché. Entre-temps, cette même nuit du dimanche, aux environs de 5 heures du matin, la présence du Land Cruiser est signalée



Photo : ANS

dans le district de Sam. Nzogue Nkogue, qui tient à passer incognito, fonce sur la barrière du poste de contrôle de la gendarmerie. Direction : Médouneu. Malheureusement pour Le Monstre, les gendarmes

amorcent une course-poursuite contre lui. Il réussit tout de même à semer ses poursuivants en empruntant un sentier qui s'avérera, hélas, être une impasse, le véhicule s'étant vidé de tout son

carburant. Aristide Nzogue Nkogue abandonne donc le Land Cruiser et va se réfugier quelque part, jusqu'à la tombée de la nuit. Mais vers 19 heures, sentant ses entrailles bourdonner, le quadragénaire se décide à sortir de sa cachette et se rend dans un petit restaurant de la contrée. C'est là que les gendarmes, aux aguets, le cueillent. Nous sommes lundi, le lendemain. L'indélicat a donc été conduit manu militari jusqu'à la brigade de gendarmerie de Mitzic, où il aurait commis son forfait et pour répondre de ses actes. Entre-temps, le véhicule disparu a été remorqué, puis remis à son propriétaire légitime.

## Lutte antidrogue

# Il fumait et faisait fumer ses collègues au chantier

ANS  
Oyem/Gabon

MODIBO Touré, ressortissant gabonais de 25 ans, a été dernièrement mis aux arrêts par la brigade centre de Mitzic, puis placé en détention à la prison centrale d'Oyem. Motif : il avait sur lui un sac contenant du chanvre indien, une herbe dont la vente, la détention, la commercialisation et la consommation sont inter-

dités par la loi gabonaise. L'interpellation de Modibo intervient lors de la fouille de la voiture empruntée par celui-ci et ses collègues, au niveau du poste de contrôle de la brigade de gendarmerie de Mitzic centre. Le mis en cause et ses camarades étaient partis, le week-end écoulé, de leur base de la Société forestière (RFM) située au village Mbomo, dans le département de La Lopé, en compagnie d'autres travailleurs, dans le but de se ravitailler en vivres frais à

Mitzic. Et c'est sur le chemin du retour qu'il se fait ainsi appréhendé. Alors qu'ils passent au peigne fin passagers et bagages, l'attention des agents est attirée par un sac de voyage planqué dans un coin du véhicule. Les gendarmes décident de vérifier son contenu et ne sont pas déçus par leur instinct, car le contenu en question est constitué de cinq botes de chanvre indien et d'un sachet de vrac, soigneusement rangé. Modibo Touré est aussitôt

interpellé et conduit au poste. Il raconte, jusque dans les moindres détails, son réseau de ravitaillement à Mitzic. Il ajoute qu'une fois consommée, l'herbe interdite lui donnait de la force dans son travail, et que le reste devait être écoulé auprès de ses collègues dans le chantier.

Modibo Touré distillait le chanvre indien dans son milieu professionnel.



Photo : ANS